



Législature 2025-2030

Edito

Conseil municipal

Comptes 2025

Délibérations

Election du Bureau du Conseil

Employés communaux

Concept énergétique territorial (CET)

Parcelle 1943

Prévention cambriolages

Ouverture estivale de la Mairie

Manifestations de l'été

Edito

Chères habitantes, chers habitants,
L'été est là, et la canicule également. Nous vous invitons à faire preuve de vigilance et à prendre soin de vous ainsi que de vos proches durant cette période de fortes chaleurs.

Après une première année de cette nouvelle législature, le Conseil administratif et moi-même tenons à adresser nos plus sincères remerciements aux Conseillères et Conseillers municipaux ainsi qu'à l'ensemble des employés communaux pour le travail accompli.

Leur engagement, dans une ambiance positive et cordiale, contribue chaque jour à la qualité de vie de notre commune.

Nous nous réjouissons également de la réouverture du restaurant du Quai.

Concernant la parcelle 1943, nous sommes toujours dans l'attente de la décision du tribunal administratif de première instance. Nous espérons sincèrement qu'une issue favorable permettra de faire avancer ce dossier dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, nous vous souhaitons un magnifique été et nous nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée avec, nous l'espérons, de bonnes nouvelles concernant certains projets.

Olivier Pförtner
Maire

Conseil municipal

Comptes 2025

Le premier bouclage des comptes de la législature 2025-2030 se solde sur un boni de 1'029'407 F, soit des charges à hauteur de 5'974'515 F et des revenus de 7'003'922 F. Pour ce demi-exercice sous la responsabilité du nouveau Conseil administratif, la politique visant à réaliser des amortissements complémentaires afin de dégager des capacités d'investissements

futures pour la commune, s'est concrétisée par la comptabilisation de charges exceptionnelles d'un montant de 794'824 F. Au regard de cette somme, il appert que les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées, celles-ci étant même inférieures aux charges budgétées en novembre 2024. Quant aux revenus fiscaux (80% des revenus globaux de la commune), ceux-ci sont en hausse de 34 %. Si cette manne est bienvenue, rappelons que le taux de notification pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) pour l'année fiscale 2024 n'est que de 43.6% (2025 étant encore moindre), en d'autres termes, l'administration fiscale cantonale a taxé moins d'un ménage sur deux pour l'année 2024. Il faut remonter à 2020 pour atteindre une notification quasi complète de 98.6%. La marge corrective sur la fiscalité reste donc toujours importante et constitue un risque à prendre en compte.

En parallèle de ces charges de fonctionnement, la commune a également massivement investi dans son patrimoine administratif avec un total net de 1'734'985 F (+ 824%). L'ancienne école a été rénovée (vitrage, électricité, etc) pour 571'755 F, un nouveau club house pour le Tennis club d'Hermance a été construit (357'311 F). Une subvention de 140'000 F, en complément de celle identique versée tant par Anières que par Corsier a été allouée au Sauvetage d'Hermance afin que ce dernier puisse remplacer son bateau d'intervention dont le coût total s'élève à 419'524 F. La compagnie des Sapeurs-pompiers volontaires (SPV), dont l'un des véhicules d'intervention a fait son temps (immatriculation en 1987), recevra prochainement un nouveau camion (300'000 F). Des mesures liées à la mobilité (59'044 F) ont été réalisées de même que la finalisation de la révision du Plan directeur communal (28'876 F). Finalement, des tra-



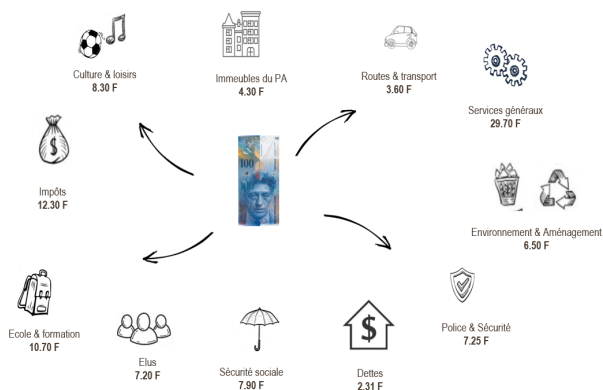
Mairie d'Hermance
Rue de l'Eglise 1
1248 Hermance

☎ 022.751.13.90
✉ mairie@hermance.ch
www.hermance.ch



vaux d'entretien sur un collecteur d'eau pluviale sis au chemin des Fossés ont été effectués (235'948 F), les têtes d'éclairage du réseau public (hors route cantonale) ont toutes été changées et équipées d'un système LED. Finalement, un nouvel EcoPoint a été créé au Bourg-Dessus (129'814 F).

Comment sont financées les prestations, pour CHF 100.– d'impôts ?



La commune a également saisi l'opportunité d'agrandir son patrimoine financier en faisant l'acquisition du local attenant à la boulangerie (anciennement « Galerie Grob ») afin d'y réaliser un vrai commerce de proximité (épicerie, boulangerie, tea-room) au bénéfice des habitants et visiteurs du village.

Les finances saines de la commune, doublées d'une gestion prudente, permettront de poursuivre les investissements qu'ils soient mesurés (réaménagement du Quai, rénovation de la Mairie, etc) ou plus conséquents (parcelle 1943), de même que de continuer à proposer un cadre de vie agréable et attractif à nos habitants.

Délibérations

Le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

- ◇ **25'000 F pour l'installation d'un système de climatisation pour l'épicerie/boulangerie tea-room.**

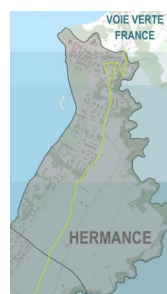
L'objectif de ces travaux est de maintenir une température intérieure à 26° durant l'été afin de garantir la qualité des produits, mais également le confort des usagers. De plus, le tea-room pourrait également être un « point fraîcheur » destiné aux personnes vulnérables durant les canicules.

- ◇ **19'500 F pour la réalisation de deux points de recharge dédiés à l'électromobilité.**

En collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), la commune procédera cet été à l'installation de quatre bornes de recharge pour véhicules électriques, sur le domaine public. Deux d'entre-elles seront implantées dans le parking privé de l'école, tandis que les deux autres seront posées au chemin des Fossés. Sur chacun de ces sites, une place de stationnement sera exclusivement réservée aux véhicules électriques en cours de recharge, tandis qu'une seconde place sera mutualisée et pourra

être utilisée aussi bien par des véhicules électriques que thermique. A noter finalement que 100% de l'électricité fournie par SIG est d'origine 100% renouvelable, sans énergie nucléaire, ni fossile.

- ◇ **35'000 F pour la réfection du chemin des Villars, en vue de son intégration dans l'itinéraire cyclable rive gauche.**



Dans le cadre d'un projet porté par les communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Anières et Hermance, visant à développer les mobilités douces, un itinéraire cyclable reliant la frontière et les quatre communes devrait voir le jour prochainement. Celui-ci empruntera pour Hermance, le chemin des Bois, la rue du Bourg-Dessus, la rue du Couchant, la route de Chevrens, le chemin des Clos, le chemin de la Chapelle et enfin le chemin des Villars. C'est justement ce dernier tronçon qui sera resurfacé avec de la grave stabilisée. Cette solution technique permettra d'assurer une portance suffisante, une bonne durabilité, un entretien maîtrisé ainsi qu'une intégration compatible avec les contraintes du milieu agricole.

- ◇ **190'000 F pour le remplacement du système de gestion des accès de l'ensemble des bâtiments communaux.**

Le système actuel de gestion des accès aux bâtiments communaux ne répond plus pleinement aux exigences actuelles en matière de sécurité, de flexibilité et de gestion opérationnelle. Composé de 170 serrures et plus de 300 utilisateurs (collaborateurs, membres des sociétés, usagers divers), l'infrastructure repose en grande partie sur une technologie devenue obsolète, dont la maintenance est de plus en plus difficile à assurer. Dans un contexte marqué par une diversification des usages des bâtiments communaux (école, salle communale, WC publics, locaux administratifs, camping), il est nécessaire de disposer d'un système moderne, fiable et évolutif. Celui-ci doit permettre une gestion fine et sécurisée des accès, tout en offrant une traçabilité conforme aux exigences actuelles. Suite à un appel d'offres réalisé auprès de leaders en matière de gestion des accès, le nouveau système envisagé reposera sur des solutions modernes de contrôle d'accès (badges ou téléphones portables), permettant une gestion centralisée et sécurisée, tout en assurant une compatibilité avec les contraintes spécifiques des différents bâtiments communaux.



Commission ad hoc « sécurité »

En plus des délibérations, le Conseil municipal a également décidé, lors de sa séance du 19 mai dernier, de constituer une commission « ad hoc sécurité » afin de travailler sur les questions en lien avec ce domaine (protection privée, vidéosurveillance, APM, etc).

Election du Bureau du Conseil municipal.

L'année municipale s'achevant le 31 mai, le Conseil a renouvelé les membres composant son bureau pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

Ont été élus:

Présidente: Mme Carmen BASSET-ROMANO

Vice-président: M. Hervé STALDER

Secrétaire: Mme Chrystel PION

Employés communaux

En remplacement de Mme Zorica MILINCIC, qui a pris sa retraite au 31 décembre 2025, la commune a engagé Mme Suzana MI LICEVIC à 80%. Celle-ci commencera son activité de concierge Ecole & Mairie dès le 1^{er} août.

Au même moment, le service technique accueillera son premier apprenti, M. Oskar VON BELOW, qui suivra pendant trois ans, une formation d'agent d'exploitation dans le but d'obtenir son CFC.

Concept énergétique territorial (CET)

Le Conseil administratif souhaite engager une démarche de planification territoriale visant à élaborer et assurer le suivi d'une stratégie énergétique pour notre commune. Cette démarche a pour objectif de coordonner les actions des différents acteurs concernés, de réduire les besoins en énergie, de développer des infrastructures et des équipements performants pour la production et la distribution de l'énergie, ainsi que de valoriser le potentiel local en énergies renouvelables.

La première étape de ce processus consiste en l'élaboration d'un Concept énergétique territorial (CET).

Dans cette perspective, le Conseil administratif a rencontré les Services industriels de Genève (SIG) le 21 avril 2026 afin de mettre en place un partenariat pour la réalisation de ce CET. Cette collaboration permettra d'étudier l'ensemble des solutions favorisant le développement et la valorisation des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Le CET aura également pour vocation d'identifier et de définir les solutions énergétiques adaptées tant au Bourg qu'à la zone 5. Sa rédaction débutera dès l'été 2026.

Parcelle 1943

Petit rappel historique:

28 février 2023

Le Conseil municipal vote un crédit de CHF 3'200'000.- pour le développement du projet.

12 novembre 2023

Le référendum est rejeté. La population accepte le crédit nécessaire à la transposition du projet « Songe d'une nuit d'été », lauréat du concours d'architectes, en autorisation de construire (DD).

10 décembre 2024

Le Conseil municipal vote un crédit de construction de CHF 20'140'000.- pour la réalisation de 32 appartements ainsi que d'un parking public souterrain dont seules les places dévolues aux logements seront à la charge de la commune. La construction de l'ouvrage P+R étant assurée par la Fondation des Parkings.

28 septembre 2025

Le référendum est rejeté. La population accepte le crédit de construction et par conséquent, le projet de construction.

Où en est-on ?

À ce jour, la situation demeure bloquée. Les opposants ayant déposé un recours contre les autorisations de démolition du chalet existant et de construction des nouveaux logements avec le parking souterrain. Cette démarche intervient malgré deux référendums rejetés par la population et une volonté clairement exprimée par les habitantes et habitants, lors de la votation du 28 septembre 2025, le projet ayant été accepté par près de 57 % des votants, avec une participation record.

Que fait la commune ?

Il convient de rappeler que le recours est dirigé contre le canton, qui a délivré les autorisations nécessaires, et non contre la commune.

Le Conseil administratif a négocié avec les architectes afin de suspendre les dépenses encore prévues dans le cadre du crédit de CHF 3'200'000.- Cette mesure permettrait d'économiser environ CHF 800'000.-, si par impossible le projet ne devait pas voir le jour, dans la mesure où près de CHF 2'400'000.- ont déjà été engagés depuis l'acceptation du crédit d'étude le 12 novembre 2023.

Afin de tenter de débloquer la situation, le Conseil administratif a proposé aux opposants une rencontre, d'abord de manière informelle, puis dans un cadre officiel. Dans les deux cas, l'invitation a été déclinée par ces derniers.

Bien que les opposants soient pleinement dans leur droit, le Conseil administratif, toujours attaché au dialogue, regrette l'absence de discussion avec les recourants ainsi que les conséquences financières qu'elle engendre pour la commune. Néanmoins, il suit ce dossier avec la plus grande attention, en étroite collaboration avec ses conseillers juridiques.



Quel impact financier pour la commune ?

Lors de la présentation publique du projet, des projections financières, notamment concernant les loyers futurs, avaient été présentées sur la base des données disponibles à cette date. Comme toute projection, ces estimations sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte économique.

Malheureusement, le projet n'a pas pu avancer à la suite du recours déposé contre les autorisations délivrées. De plus, quelques mois plus tard le contexte économique s'est dégradé sous l'effet de plusieurs événements géopolitiques avec une hausse de l'inflation et donc, une hausse des coûts de construction et des taux d'emprunts.

Même si certaines tensions semblent s'être atténuées ces derniers jours, le Moyen-Orient reste dans une situation très fragile et les cours de l'énergie continuent d'être instables.

Au vu de ces éléments, le Conseil administratif espère que la procédure pourra trouver une issue dans les meilleurs délais et demeure confiant quant au bien-fondé des autorisations délivrées par le canton, convaincu que le projet pourra être réalisé. Toutefois, ces retards auront pour conséquence d'augmenter les coûts supportés par la collectivité et des loyers certainement revus à la hausse. La commune vous tiendra au courant de l'évolution de ce dossier d'une très grande importance pour Hermance.

Prévention des cambriolages

Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises de retour à votre domicile, voici les mesures clés de sécurité.

- * Pensez à verrouiller portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée (y.c aux étages).
- * Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur, sous le paillason, sous un pot de fleurs, etc.
- * Faites vider votre boîte aux lettres par un voisin ou faites conserver votre courrier par la poste durant vos vacances.
- * N'indiquez pas votre absence, annonce sur le répondeur téléphonique, réseaux sociaux.
- * Ne laissez pas d'objets de valeur à portée de main, pensez à les dissimuler dans des endroits inhabituels, évitez la salle de bains ou la chambre à coucher, qui sont les premiers lieux ciblés par les voleurs.
- * Entretenez des relations de bon voisinage et signalez votre absence à votre entourage.

Si vous observez un événement, une personne, un véhicule suspect ou si vous êtes victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage .

Composer le 117



Horaires d'été de la Mairie

(du 29 juin au 14 août)

La mairie répondra à vos appels et vous recevra :

- * Les lundis de 14h00 à 17h00 (**uniquement appels**)
- * Les mardis de 14h00 à 18h00
- * Les jeudis de 14h00 à 17h00

En dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous

Pour nous contacter

022 751 13 90 ou mairie@hermance.ch

Plus d'infos sur www.hermance.ch



Manifestations de l'été à Hermance



19 juillet	Karaoké & diffusion de la finale de la coupe du monde de foot
1er août	Fête nationale
7 & 8 août	Jazz sur la plage
23 / 30 août	Yoga-Pilates sur la Plage
6 / 13 / 20 sept.	
27 août	Concert de JOUBe
	Organisé par LA BÂTIE—FESTIVAL DE GENÈVE
4 sept.	Soirée cinéma
26 sept.	100 ans de l'école
11 oct.	Brunch musical